

Faculté de pharmacie

Françoise Dignat-George - Doyen

La faculté de pharmacie forme des professionnels de santé spécialistes du médicament, des produits de santé et de la biologie médicale.

La formation est scientifique, multidisciplinaire et professionnalisaante. Fortement interfacée avec le milieu socio-économique, elle prépare ses étudiants à l'exercice professionnel de la pharmacie dans toutes ses dimensions : officine, industrie, recherche et développement, pharmacie hospitalière et biologie médicale. Son offre de formation diversifiée et adaptée aux évolutions de la profession est performante en terme d'insertion professionnelle.

Outre le Diplôme d'état de Docteur en pharmacie, elle forme également aux niveaux Licences professionnelles, Masters et propose des formations tout au long de la vie.

L'école en chiffres

- 2 500** étudiants en formation initiale
- 23** partenariats à international
- 110** enseignants-chercheurs
- 10** unités de recherche
- 81** BIATSS



**Faculté
de Pharmacie**
Aix*Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2020

Aix-Marseille Université

Plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 grands campus aux standards internationaux. Propriétaire de son patrimoine, l'université est présente sur 9 grandes villes dans 4 départements.

Sa Fondation universitaire A*Midex, qui porte l'IDEX pérennisée, contribue au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 120 structures de recherche en lien avec les grands organismes nationaux.

Cinq grands domaines sont principalement investis :

- | l'énergie
- | les sciences de l'environnement et de l'univers
- | les sciences de la vie et de la santé
- | les sciences et technologies avancées
- | les sciences humaines et sociales



Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

Préparer nos étudiants à leur vie professionnelle future nécessite de maintenir nos formations au plus haut niveau d'excellence.

En versant ce soutien précieux à notre faculté :

- | Vous contribuez à la qualité et à la professionnalisation de nos formations
- | Vous favorisez l'innovation pédagogique
- | Vous participez activement à la formation de vos futurs collaborateurs
- | Vous devenez nos partenaires privilégiés

Qu'en faisons-nous ?

En versant la taxe, vous investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs :

- | Financement des travaux pratiques
- | Acquisition et renouvellement des matériels
- | Modernisation des équipements pédagogiques
- | Déploiement du numérique dans les enseignements
- | Soutien aux projets pédagogiques innovants

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

- | En 2020, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.
- | Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2019, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2020, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

FACULTÉ DE PHARMACIE

Date limite de versement :

au plus tard le 30 JUIN 2020

Code UAI :

Diplôme / Code RNCP :

Vous pouvez verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur ta.univ-amu.fr et en suivant la démarche indiquée

ou

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à Dorine Mortelette, faculté de pharmacie, 27 bd Jean Moulin, 13385 Marseille Cedex.

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université : IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780

BIC : TRPUFRP1
Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

Versement de la TA 2020

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

MONTANT EN € :